



**École Belle-Vallée**  
Conseil d'établissement  
Procès-verbal de la réunion  
régulière du 7 juin 2023

No de résolution  
ou d'annotation

À une séance régulière du conseil d'établissement de l'école Belle-Vallée dûment convoquée et tenue au restaurant La Porte de la Mauricie à Yamachiche, ce septième jour de juin, deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, formant quorum, sont présents :

**LES PARENTS**

Ménaïk Bleau  
Patricia Ladouceur  
Karine Boudreault (visioconférence)  
**Est absente** : Sabrina Bayeur

Julie Lavallée

Chantal Lacasse

**LES REPRÉSENTANTS DES ENSEIGNANTS**

Julie Déziel  
Marie-Pascale De Grandpré (subs.)  
**Est absente** : Mélanie Béland

Nathalie Viau

**LA REPRÉSENTANTE DU PERSONNEL DE SOUTIEN**

Sophie St-Louis

**LA REPRÉSENTANTE DU SERVICE DE GARDE**

Vanessa Lampron

**LE REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ**

Poste vacant

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

Martin Fréchette, directeur, et Martine Diamond, secrétaire du conseil d'établissement.

**1. MOT DE BIENVENUE, OUVERTURE ET VÉRIFICATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA RÉUNION**

Le directeur souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement à cette dernière réunion de l'année et les remercie de leur présence.

La réunion débute à 18 h 04 et le directeur constate la régularité de la réunion.

**2. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM**

La secrétaire du conseil d'établissement vérifie les présences. Il y a quorum.



01-CE230607

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par Chantal Lacasse que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

02- CE230607

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 MAI 2023**

**IL EST PROPOSÉ** par Patricia Ladouceur que le procès-verbal de la réunion du 10 mai soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune intervention.

**6. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

Le directeur mentionne que la suggestion d'informer les parents qu'ils peuvent assister aux rencontres du conseil d'établissement sera effective à compter de l'an prochain. Les parents seront informés par le journal mensuel aux parents.

**7. INFORMATIONS**

**7.1 Présidente du conseil d'établissement**

- ❖ La présidente remercie les membres du conseil et la direction pour leur implication et la belle année.

**7.2 Représentante du comité de parents**

- ❖ Visite de Ginette Masse (subs. de M. Galvani)
- ❖ Bilan du PEVR
- ❖ CAP, comité d'apprentissage professionnel
- ❖ Protecteur de l'élève national et régional
- ❖ AGA du comité de parents le 17 octobre 2023
- ❖ RCPAQ, Loi 23

**7.3 Directeur d'école**

- ❖ Remerciements à la présidente et aux membres du conseil pour leur implication tout au long de l'année;
- ❖ Beau travail d'équipe pour le 1<sup>er</sup> cycle de St-Justin et Maskinongé pour l'élaboration de matériel pour l'an prochain;
- ❖ Belle participation du personnel (12 personnes) au colloque du lab-école;
- ❖ Parrainage par une équipe participante au Grand Défi Pierre Lavoie, objectif de 30 000 \$ pour l'achat d'équipement sportif;



- ❖ Félicitations au SDG pour les belles activités tout au long de la semaine des services de garde;
- ❖ Félicitations pour la visite à l'école Rinfret pour les élèves de 2<sup>e</sup> année de St-Justin.

#### **7.4 Correspondance**

- ❖ Aucune correspondance

### **8. BUDGET INITIAL 2023-2024**

Le budget initial est présenté aux membres du conseil.

**CONSIDÉRANT** l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), qui donne au Conseil d'établissement le mandat d'adopter le budget annuel de l'école proposé par la direction et de le soumettre à l'approbation du Centre de services scolaire;

**CONSIDÉRANT** la proposition faite par la direction de l'école qui est sur la base de notre prévision d'inscription pour la prochaine année scolaire et qu'elle maintient l'équilibre entre les revenus et les dépenses;

**CONSIDÉRANT** le budget qui respecte les priorités préalablement identifiées avec le personnel et retenues par le Conseil d'établissement de l'École Belle-Vallée;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction de l'école;

03- CE230607

**IL EST PROPOSÉ PAR** Julie Lavallée d'adopter le budget de l'école Belle-Vallée pour l'année scolaire 2023-2024 et de le transmettre au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy, dans l'état et la forme qu'il a été présenté et dont une copie est annexée à la présente comme en faisant partie intégrante.

Comme les prévisions de revenus et de dépenses peuvent varier en cours d'année et considérant la transférabilité de certains postes budgétaires, la direction de l'école est autorisée à faire les transferts et les corrections requises dans le cadre du cours normal des opérations financières de l'école.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

### **9. PRINCIPE D'ENCADREMENT DES FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS 2023-2024**

Le directeur présente le cahier des frais chargés aux parents. Une légère augmentation est attribuable à l'inflation.

04- CE230607

**IL EST PROPOSÉ** par Chantal Lacasse que les frais chargés aux parents soient adoptés tels que présentés.



## 10. RÉSOLUTIONS POUR FONDS À DESTINATION SPÉCIALE

### Résolution pour verser des sommes à un fonds à destination spéciale

**CONSIDÉRANT** les sommes amassées en conformité avec l'article 94 de la loi sur l'instruction publique;

**CONSIDÉRANT** ces sommes sollicitées et/ou reçues par le conseil d'établissement au nom du Centre de services scolaire qui proviennent de toute personne ou organisme public ou privé et servent à soutenir financièrement les activités des établissements;

**CONSIDÉRANT** les différentes résolutions adoptées par le conseil d'établissement tel que stipulé à l'annexe;

**CONSIDÉRANT** les revenus supérieurs aux dépenses, les sommes doivent être affectées à ce qui est prévu selon l'annexe;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction d'école;

05- CE230607

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Julie Déziel de procéder aux transferts des soldes de 2022-2023 vers un fonds à destination spéciale, selon les projets prévus à l'annexe, lequel pourra être utilisé dans l'année de réalisation du projet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

### Résolution pour retirer des sommes de fonds à destination spéciale

**CONSIDÉRANT** les sommes amassées en conformité avec l'article 94 de la loi sur l'instruction publique;

**CONSIDÉRANT** ces sommes sollicitées et/ou reçues par le conseil d'établissement au nom du Centre de services scolaire qui proviennent de toute personne ou organisme public ou privé et servent à soutenir financièrement les activités des établissements;

**CONSIDÉRANT** les différentes résolutions adoptées par le conseil d'établissement tel que stipulé à l'annexe;

**CONSIDÉRANT** les dépenses supérieures aux revenus, les sommes doivent être affectées à ce qui est prévu selon l'annexe;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction d'école;



06- CE230607

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Marie-Pascale De Grandpré de procéder au retrait des montants en annexe des fonds à destination spéciale, et de verser lesdits montants au budget 2022-2023, afin de combler le déficit occasionné par les dépenses reliées auxdits projets.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**11. LISTE DE MATÉRIEL D'USAGE PERSONNEL 2023-2024**

Le directeur informe que le conseil doit approuver les listes de matériel d'usage personnel. Il présente le cahier des listes pour tous les niveaux.

Un membre du conseil suggère que chacune des bâtisses tiennent une réserve de fournitures scolaires à la disposition des élèves plus démunis. La responsable du service de garde se chargera de créer une petite procure pour les 3 écoles.

07- CE230607

**IL EST PROPOSÉ** par Julie Lavallée d'approuver les listes de matériel d'usage personnel telles que présentées.

**12. AUTORISATION DES SORTIES SCOLAIRES PAR LA DIRECTION 2023-2024**

Le directeur demande l'autorisation afin de pouvoir autoriser certaines sorties scolaires (avec frais aux parents ou non) lorsque celles-ci sont tenues avant la première rencontre du conseil d'établissement en octobre.

08- CE230607

**IL EST PROPOSÉ PAR** Chantal Lacasse d'autoriser le directeur à approuver certaines activités scolaires 2023-2024.

**APPROUVER À L'UNANIMITÉ.**

**13. RAPPORT ANNUEL 2022-2023**

Le directeur présente le nouveau format du rapport annuel du conseil d'établissement. Celui-ci dresse un portrait global du rapport annuel du conseil d'établissement, la reddition de comptes de l'école ainsi que le bilan du plan de lutte contre la violence et l'intimidation. Le document est présenté sous forme de document de travail pour 2022-2023.

09- CE230607

**IL EST PROPOSÉ PAR** Patricia Ladouceur d'adopter le rapport annuel tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**14. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DU SERVICE DE GARDE 2023-2024**

Madame Vanessa Lampron présente les nouveaux règlements généraux du service de garde pour l'année 2023-2024. Elle mentionne que le tarif journalier sera augmenté à 9,20\$.



10- CE230607 **IL EST PROPOSÉ PAR** Chantal Lacasse d'adopter les règlements généraux du service de garde tels que présentés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**15. BUDGET DU CÉ 2023-204 – TIRAGE AGA 2023**

Le directeur informe que le budget de fonctionnement du CÉ sera diminué l'an prochain. Un questionnement est fait concernant le tirage lors de l'AGA. Il est convenu de voir à une autre utilisation du budget pour l'an prochain.

11- CE230607 **IL EST PROPOSÉ PAR** Chantal Lacasse d'approuver le budget du conseil d'établissement et de retirer le tirage lors de l'AGA.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.**

**16. SUIVI BUDGÉTAIRE AU 24 MAI 2023**

Le directeur présente le suivi budgétaire. Il tient à féliciter Vanessa Lampron et Carole Dumontier pour leur bonne collaboration en lien avec le budget.

**17. SUIVI PROJET ÉDUCATIF 2023-2027 – RÉSULTATS DU SONDAGE DE L'AUTOMNE 2022**

Le directeur mentionne que nous avons obtenu d'excellents résultats lors du sondage en lien avec le projet éducatif 2023-2027. Selon le sondage, la perception et l'appréciation de l'école sont très positives pour les élèves. Le point à améliorer se rapporte au déploiement des services complémentaires et à la diffusion des interventions effectuées.

**18. COURS ÉTHIQUE ET CULTURE RELIGIEUSE VERSUS CULTURE ET CITOYENNETÉ QUÉBÉCOISE**

Le directeur informe que le ministère est à revoir le cours d'éthique et culture religieuse pour l'an prochain. Le nouveau cours, Citoyenneté Québécoise, sera plus axé sur le développement critique, l'esprit philosophique entre autres. Une formation pour le personnel est à venir. Le nouveau cours sera possiblement implanté en 2024-2025.

**19. SUIVI FORMATION DES MEMBRES DU CÉ**

Les membres ont reçu par courriel le lien de la fiche numéro 22 de la formation :

- **FONDS À DESTINATION SPÉCIALE**



**École Belle-Vallée**  
Conseil d'établissement  
Procès-verbal de la réunion  
régulière du 7 juin 2023

**20. SUIVI LAB-ÉCOLE**

L'échéancier du 23 juillet est maintenu. Quelques travaux extérieurs seront probablement à finaliser en septembre.

Le 16 mai dernier, le personnel de Belle-Vallée a été invité à une visite guidée du lab-école. À la fin mai, quelques membres du personnel ont participé au colloque à Chicoutimi.

Le 28 août, il y aura une rencontre d'information pour les parents.  
L'inauguration officielle est prévue pour le 2 octobre 2023.

**21. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point.

**22. DATE, HEURE ET ENDROIT DE LA PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion est prévue le mercredi 25 octobre 2023. L'endroit est à confirmer.

**23. LEVÉE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, Karine Boudreault propose la levée de la réunion à 21 h 12.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

12- CE230607

\_\_\_\_\_  
Ménaïk Bleau, présidente

\_\_\_\_\_  
Martin Fréchette, directeur d'école